



Etablissement  
Public Territorial

**Séance ordinaire du conseil territorial du 17 novembre 2020**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION n°2020-11-17\_2082**  
**Versement de subventions pour les**  
**projets présentés dans le cadre du**  
**Label Actions Innovantes 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 novembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

| Ville                    | Nom                          | Présent                    | A donné pouvoir à | Votes |
|--------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------|-------|
| Villejuif                | Mme ABDOURAHAMANE Rakia      | Représenté                 | Mme LEYDIER       | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. AFFLATET Alain            | -                          |                   | -     |
| Gentilly                 | M. AGGOUNE Fatah             | Présent                    |                   | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme AMKIMEL Saloua           | Représentée                | M. VIC            | P     |
| Le Kremlin-Bicêtre       | Mme AZZOUG Anissa            | Représentée                | Mme LABROUSSE     | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BELL-LLOCH Pierre         | Présent                    |                   | P     |
| Orly                     | Mme BEN CHEIKH Imène         | Présente                   |                   | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BENBETKA Abdallah         | Représenté                 | Mme KABBOURI      | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | M. BENETEAU Sébastien        | Représenté                 | Mme BENSARSA REDA | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BEN-MOHAMED Khaled        | Représenté                 | Mme KABBOURI      | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | Mme BENSARSA REDA Lamia      | Présente                   |                   | P     |
| Viry-Chatillon           | M. BERENGER Jérôme           | Représenté                 | M. VILAIN         | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme BERNET Lydia             | Présente                   |                   | P     |
| Thiais                   | M. BEUCHER Daniel            | Présent                    |                   | P     |
| Chevilly-Larue           | Mme BOIVIN Régine            | Représentée                | Mme DAUMIN        | P     |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. BOUFRAINE Kamel           | Représenté                 | M. LAURENT        | P     |
| Cachan                   | Mme BOUGLET Maëlle           | Représentée                | M. BOURDON        | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BOURDON Frédéric          | Présent                    |                   | P     |
| Ivry-sur-Seine           | M. BOUYSSOU Philippe         | Présent                    |                   | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. BRIEY Ludovic             | Présent                    |                   | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme CABILLIC Kati            | Représentée                | M. GAUDIN         | P     |
| Fresnes                  | Mme CHAVANON Marie           | Représentée                | Mme VALA          | P     |
| Athis-Mons               | M. CONAN Gautier             | Représenté                 | Mme BERNET        | P     |
| Chevilly-Larue           | Mme DAUMIN Stéphanie         | Présente                   |                   | P     |
| Cachan                   | Mme DE COMARMOND Hélène      | Représentée                | M. VIELHESCAZE    | P     |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. DECROUY Clément           | Présent                    |                   | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. DEFREMONT Jean-Marc       | Présent                    |                   | P     |
| Arcueil                  | Mme DELAHAIE Carine          | Représentée                | M. AGGOUNE        | P     |
| Thiais                   | M. DELL'AGNOLA Richard       | Présent                    |                   | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. DELORT Daniel             | Représenté                 | M. GAUDIN         | P     |
| Vitry-sur-Seine          | Mme DEXAVARY Laurence        | Représentée                | M. BOURDIN        | P     |
| Yvry-sur-Seine           | Mme DORRA Maryse             | Représentée                | M. MARCHAND       | P     |
| Morangis                 | M. DUFOUR Jean-Marc          | Présent                    |                   | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme DUPART Agnès             | Représentée                | M. BRIEY          | P     |
| Vitry-sur-Seine          | Mme EBODE ONDOBO Bernadette  | Représentée                | Mme LABROUSSE     | P     |
| Villejuif                | M. GARZON Pierre             | Représenté                 | Mme LEYDIER       | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. GAUDIN Philippe           | Présent                    |                   | P     |
| Choisy-le-Roi            | Mme GAULIER Danièle          | Représentée                | M. PANETTA        | P     |
| Arcueil                  | Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie | Représentée                | Mme BEN CHEIKH    | P     |
| Villeneuve-le-Roi        | M. GONZALES Didier           | Présent <sup>(1)</sup>     |                   | -     |
| Villeneuve-le-Roi        | Mme GONZALES Elise           | Représentée <sup>(1)</sup> | M. GONZALES       | -     |
| Ablon-sur-Seine          | M. GRILLON Eric              | -                          |                   | -     |
| Athis-Mons               | M. GROUSSEAU Jean-Jacques    | Représenté                 | M. SAC            | P     |
| Choisy-le-Roi            | M. GUILLAUME Didier          | Représenté                 | Mme DAUMIN        | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. GUILLAUMOT Bruno          | Représenté                 | Mme BERNET        | P     |

|                          |                              |                |                |   |
|--------------------------|------------------------------|----------------|----------------|---|
| Choisy-le-Roi            | M. ID ELOUALI Ali            | Représenté     | M. LIPIETZ     | P |
| Orly                     | Mme JANODET Christine        | Représentée    | Mme BEN CHEIKH | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. JEANBRUN Vincent          | Représenté     | M. DECROUY     | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme KABBOURI Rachida         | Présente       |                | P |
| Villejuif                | Mme KACIMI Malika            | Représentée    | M. VIELHESCAZE | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. KENNEDY Jean-Claude       | Représenté     | Mme LORAND     | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme KIROUANE Ouarda          | Représentée    | M. MARCHAND    | P |
| Arcueil                  | Mme LABROUSSE Sophie         | Présente       |                | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. LADIRE Luc                | Représenté     | M. BELL-LLOCH  | P |
| Villejuif                | M. LAFON Gilles              | Présent        |                | P |
| Paray-Vieille-Poste      | Mme LALLIER Nathalie         | -              |                | - |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. LAURENT Jean-Luc          | Présent        |                | P |
| Fresnes                  | Mme LEFEBVRE Claire          | Représentée    | M. LIPIETZ     | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LEFEBVRE Fabienne        | Représentée    | M. BELL-LLOCH  | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. LEPRETRE Michel           | Présent        |                | P |
| Orly                     | M. LERUDE Renaud             | Représenté     | M. PECQUEUX    | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. LESSELINGUE Pascal        | Représenté     | M. DECROUY     | P |
| Thiais                   | Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie | Représentée    | M. BEUCHER     | P |
| Villejuif                | Mme LEYDIER Anne-Gaëlle      | Présente       |                | P |
| Athis-Mons               | Mme LINEK Odile              | Présente       |                | P |
| Villejuif                | M. LIPIETZ Alain             | Présent        |                | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LORAND Isabelle          | Présente       |                | P |
| Villeneuve-le-Roi        | M. MAITRE Jean-Louis         | Représenté (1) | M. GONZALES    | - |
| Ivry-sur-Seine           | M. MARCHAND Romain           | Présent        |                | P |
| Rungis                   | M. MARCILLAUD Bruno          | Présent        |                | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MOKRANI Mehdi             | Représenté     | M. BOUYSSOU    | P |
| Villejuif                | Mme MORIN Valérie            | Représentée    | M. LAFON       | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme MORONVALLE Margot        | Représentée    | Mme VALA       | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. MOUALHI Sophian           | Représenté     | M. SAC         | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MRAIDI Mehrez             | Représenté     | M. PECQUEUX    | P |
| Choisy-le-Roi            | Mme OSTERMEYER Sushma        | Représentée    | M. PANETTA     | P |
| Choisy-le-Roi            | Mme OZCAN Canan              | -              |                | - |
| Choisy-le-Roi            | M. PANETTA Tonino            | Présent        |                | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. PECQUEUX Clément          | Présent        |                | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme PIERON Marie             | Représentée    | M. BOUYSSOU    | P |
| Fresnes                  | M. PIROLI Yann               | Représenté     | M. LAFON       | P |
| Cachan                   | M. RABUEL Stéphane           | -              |                | - |
| Athis-Mons               | M. SAC Patrice               | Présent        |                | P |
| Viry-Chatillon           | M. SAUERBACH Laurent         | Représenté     | M. DELL'AGNOLA | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme SEBAIHI Sabrina          | Représentée    | M. TAUPIN      | P |
| Thiais                   | M. SEGURA Pierre             | Représenté     | M. BEUCHER     | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | Mme SOURD Françoise          | Représentée    | M. DELL'AGNOLA | P |
| Athis-Mons               | Mme SOW Fatoumata            | -              |                | - |
| Valenton                 | Mme SPANO Cécile             | Représentée    | M. YAVUZ       | P |
| Chevilly-Larue           | M. TAUPIN Laurent            | Présent        |                | P |
| Choisy-le-Roi            | M. THIAM Moustapha           | -              |                | - |
| Gentilly                 | Mme TORDJMAN Patricia        | Représentée    | M. AGGOUNE     | P |
| Viry-Chatillon           | Mme TROUBAT Aurélie          | Représentée    | M. VILAIN      | P |
| Fresnes                  | Mme VALA Cécilia             | Présente       |                | P |
| Morangis                 | Mme VERMILLET Brigitte       | Représentée    | M. DUFOUR      | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile  | Représentée    | Mme LORAND     | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. VIC Jean-Pierre           | Présent        |                | P |
| Cachan                   | M. VIELHESCAZE Camille       | Présent        |                | P |
| Viry-Chatillon           | M. VILAIN Jean-Marie         | Présent        |                | P |
| Valenton                 | M. YAVUZ Métin               | Présente       |                | P |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. ZINCIROGLU Lionel         | Représenté     | M. YAVUZ       | P |
| Villejuif                | M. ZULKE Michel              | -              |                | - |

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-11-17\_2077

**Secrétaire de Séance : Madame Imène BEN CHEIKH**

| Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire |          |             | 102     |
|--|----------|-------------|---------|
| N° de délibérations  | Présents | Représentés | Votants |
| 2051 à 2077  | 36       | 58          | 94      |
| 2078 à 2099  | 33       | 55          | 91      |

## Exposé des motifs

Le Label Actions Innovantes (LAI) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants. 13 lauréats ont été retenus en 2018, 14 en 2019.

### A- La philosophie du label se décline sur le territoire par :

- son inscription dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- l'accompagnement de projets expérimentaux du point de vue des thématiques, de l'ingénierie, des outils, des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance ;
- l'accompagnement de projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;
- l'identification d'effets levier et d'une plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires : des besoins clairement identifiés ;
- une approche partenariale des acteurs (entrepreneurs / citoyens / acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction. Impliquer la participation la plus large possible et produire une réponse au plus près des besoins des usagers ;
- l'accompagnement des initiatives locales avec un ancrage local / territorial.

### B- 7 critères ont été retenus :

- la dimension innovante significative : l'identification du caractère innovant de l'action (innovation de rupture / innovation incrémentale) et de la dimension structurante du projet devra être clairement explicitée et argumentée ;
- L'action devra privilégier un ou plusieurs axes thématiques de la Politique de la ville : Participation des habitants – Développement économique et emploi – Insertion professionnelle des jeunes – Qualification des acteurs – Cadre de vie / DD...
- un budget soutenable et équilibré. Une attention particulière sera apportée aux co-financements ;
- une méthodologie solide : seront notamment attendus un diagnostic des besoins, des étapes de mise en œuvre clairement identifiées, un processus de développement clair. Ces éléments reflètent la qualité du projet et seront particulièrement regardés ;
- une action avec une dimension participative et partenariale : le projet devra associer les partenaires publics et privés susceptibles de donner du poids à l'intervention. Il mobilisera habitants et conseils citoyens. Une priorité sera ainsi donnée au "co-portage" ;
- un rapport au quartier / au territoire clairement identifié ;
- un projet quantifiable et évaluable : des indicateurs de résultats mesurables du projet devront être proposés dès le dépôt de la candidature ;
- un projet transférable : les solutions développées devront être reproductibles.

### C- Bénéficiaire du Label Actions Innovantes c'est :

- un accompagnement financier : participation financière aux actions innovantes sélectionnées ;
- une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour co-construire l'action : apport du réseau de l'innovation, d'ingénierie dans une logique de parcours de l'innovation ;
- bénéficiaire de la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation.

Le Label Actions Innovantes étant un outil au service du développement de l'innovation sociale et territoriale, sa mise en œuvre bénéficie d'une pleine association des grands acteurs de l'innovation. Ainsi, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les universitaires et chercheurs, les fondations, les représentants d'entreprises innovantes et d'autres acteurs institutionnels reconnus pour œuvrer dans ce champ sont associés tout au long du processus. 20 candidatures ont été déposées en 2020 faisant suite au travail de détection des chefs de projet des contrats de ville tout au long de l'année. Le comité technique qui s'est réuni le 15 septembre a instruit l'ensemble des demandes et en a retenu 15.

Les projets ont ensuite été présentés par les porteurs devant un jury, présidé par Sophie Labrousse, vice-présidente en charge de la Politique de la ville et du Renouveau urbain et composé d'élus du territoire, d'enseignants chercheurs, d'un délégué du Préfet, d'un représentant du conseil départemental du Val-de-Marne, du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Val de Marne et Seine et Marne, de fondations, de la 27<sup>ème</sup> région, de l'ANCT, d'anciens lauréats, d'un représentant des conseils citoyens et de techniciens de l'EPT. Ce jury s'est réuni le 8 octobre et a validé la labélisation et le financement de 15 projets pour un montant total de 160 000€ avec un prix spécial du jury ex-aequo accordé à deux projets présentés par Descodeuses et par la Clinique citoyenne pour leur éloquence.

Dès lors, il est proposé :

- d'approuver les propositions du jury du Label Actions Innovantes pour 2020
- d'approuver les conventions de partenariat relative au soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en faveur des structures lauréates du Label Actions Innovantes

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Considérant** les propositions du jury du Label Actions Innovantes qui s'est réuni le 8 octobre 2020 ;

**Entendu** le rapport de Mme Sophie Labrousse ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve les conventions de partenariat relatives au soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en faveur des structures lauréates du Label Actions Innovantes.
2. Autorise le Président à signer lesdites conventions et tout document afférent.
3. Autorise l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à verser les subventions aux porteurs de projet suivants :
  - 17 000 € à ESPEREM pour le projet "les jardins numériques ouvert du Clos Nollet"
  - 13 000 € à l'association LE BAL pour le projet "la fabrique du regard, l'image comme preuve - Voir c'est croire ?"
  - 4 000€ au FSE Collège olivier de Serres pour le projet de création d'une agence d'évènementiel
  - 8 000 € à Jeunes solidaires pour le projet "clinique citoyenne"
  - 8 000 € à l'association des résidents des hautes bornes pour le projet "Plus près des étoiles"
  - 20 000 € à la Rascasse pour le projet "Dans la cité tout se trie, tout se transforme, rien ne se jette !"
  - 15 000 € à l'association DesCodeuses pour le projet "Tech the Lead : Sensibiliser, Initier et Orienter les femmes des quartiers prioritaires, demandeuses d'emploi, vers l'emploi technique"
  - 9 400 € à l'AFEV pour le projet KAPS "Koloc' A Projets Solidaires"
  - 2 000 € à l'association ADO Atelier Détournement d'Objet pour le projet de jeu sur les discriminations
  - 7 600 € à l'association internationale du maxi-conservatoire pour le projet "la pratique musicale pour favoriser la réussite éducative"
  - 6 000 € à ARSENIC pour le projet "jour de la terre à Cachan"
  - 17 000 € à REV'ELLES pour le projet "Rêv'Elles Ton Potentiel"
  - 10 000 € à l'association TRANSMU pour le projet "Valenton, Territoire Apprenant pour la Citoyenneté"
  - 18 000 € au Centre Social Asphalte de Villeneuve Saint Georges pour le projet "Mon permis à moi"
  - 5000 € à Collectif repérage pour le projet "nouvelle image"
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 91**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 25 novembre 2020 ayant été publiée le 30 novembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 24 novembre 2020  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*



## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2020** **relative au soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en faveur** **des structures lauréates du Label Actions Innovantes (LAI)**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

**L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**, dont le siège administratif est situé au 2, avenue Youri-Gagarine à Vitry-sur-Seine représenté par Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de Président en exercice et dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil territorial en date du 13 novembre 2018, d'une part,

Ci-après désigné sous le terme « EPT »,

D'une part ;

**ET**

**NOM DE LA STRUCTURE**, dont le siège social est situé **adresse** à **ville** et représentée par **Nom**, en qualité de **X** d'autre part,

Ci-après désigné sous le terme « .... » ;

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques selon des modalités définies dans les contrats de ville.

Le Label Actions Innovantes (LAI) a été mis en place sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

La philosophie du label se décline sur le territoire par :

- son inscription dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- l'accompagnement de projets expérimentaux du point de vue des thématiques, de l'ingénierie, des outils, des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance ;
- l'accompagnement de projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;

- l'identification d'effets levier et d'une plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires : des besoins clairement identifiés ;
- une approche partenariale des acteurs (entrepreneurs / citoyens / acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction. Impliquer la participation la plus large possible et produire une réponse au plus près des besoins des usagers ;
- l'accompagnement des initiatives avec un ancrage local / territorial dans le cadre d'un partenariat établi ou à bâtir ;

Les apports du label actions innovantes :

- un accompagnement financier : participation financière aux actions innovantes sélectionnées ;
- un accompagnement et une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour co-construire l'action : apport du réseau de l'innovation, d'ingénierie dans une logique de parcours de l'innovation ;
- une montée en compétence collective par la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation.

Un jury de sélection mixte (composé d'élus, d'agents administratifs et de personnalités qualifiées) a permis de désigner les projets lauréats.

### **Article 1er - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et **Nom Structure**, lauréat du dispositif label actions innovantes.

Elle définit les droits et obligations de chacune des parties.

### **Article 2- Les objectifs**

**Par la présente convention, **Nom Structure** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet suivant : « **Nom projet** »**

L'association s'engage par ailleurs à :

1. Engager les fonds reçus dans le cadre du dispositif dans l'année suivant la date de notification de décision,
2. Mettre en œuvre le projet dans le respect des critères d'éligibilité stipulés dans le préambule
3. Informer l'Établissement Public Territorial en cas d'éventuels problèmes ou réorientations dans la réalisation du projet,
4. Associer l'Établissement Public Territorial dans les réflexions liées à la mise en œuvre du projet, convier l'EPT aux comités de pilotage ou comités des financeurs
5. S'engager à participer aux temps de travaux collectifs, réflexions et/ou actions partenariales organisées et/ou coordonnées par le Territoire,
6. Rendre compte, dans un bilan N+1, de la réalisation des objectifs du projet au travers d'indicateurs définis préalablement.

**Par la présente convention, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, présenté dans la note délibératoire du **Conseil territorial du XXXX**.**

### **Article 3 : Engagements de la structure bénéficiaire en matière de communication.**

Afin de participer à la lisibilité de l'action de l'EPT en faveur des quartiers de la Politique de ville, **Nom de la structure** s'engage à faire clairement apparaître le logo de l'Établissement Public Territorial pour les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

Tous les évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. De même, l'Établissement Public Territorial s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention.

L'EPT se réserve le droit d'utiliser les outils de communication, les photos ainsi que les différents éléments liés à ces réalisations.

Le pôle Politique de la ville et Cohésion Territoriale de l'Établissement Public Territorial est chargé de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller **Nom structure** dans sa démarche.

#### **Article 4 - La participation financière de l'Établissement Public Territorial**

L'Établissement Public Territorial s'engage à soutenir financièrement **Nom structure**, pour l'année **XXXX**, dans le cadre de son propre budget, à hauteur de **XXXX euros**.

#### **Article 5 - Versement de la subvention**

Après la signature de la présente convention, la subvention sera créditée, selon les procédures comptables publiques, au compte ouvert au nom de **Nom structure**.

#### **Article 6 - Présentation des documents financiers et bilan d'activité.**

**Nom Structure** s'engage à communiquer à l'Établissement Public Territorial, au plus tard un an après la date de signature de la convention, un bilan écrit qualitatif et quantitatif du projet financé. **Nom Structure** s'engage à mener une réflexion spécifique sur les conditions de transférabilité du projet, à inviter régulièrement l'EPT à participer à ses travaux, et à présenter une évaluation au regard des indicateurs énoncés au moment du dépôt de projet.

L'association s'engage par ailleurs à :

1. Porter à la connaissance de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre toute modification concernant les statuts de l'organisme,
2. Informer l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention,
3. Communiquer le rapport annuel d'activité accompagné des principales pièces comptables (bilan, compte de résultat, annexes),
4. Faciliter le contrôle de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
5. Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

#### **Article 7 - Dispositions particulières.**

La présente convention est communicable à toute personne qui en fait la demande et sera soumise aux formalités de publicité qui s'imposent à l'Établissement Public Territorial.

#### **Article 8 – Election de domicile.**

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la présente convention.

#### **Article 9 – Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour la durée du projet. La dénonciation de la convention doit être expresse et adressée un mois à l'avance, par l'une des parties cosignataires de la présente, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 10 – Assurances**

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de l'EPT ne puisse être recherchée. Elle devra être en mesure de produire à tout moment les attestations d'assurances correspondantes.



**Article 11 - Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans la présente convention.

**Article 12 – Attribution de compétence**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Melun.

**Fait en 2 exemplaires à Vitry-sur-Seine, le .....**

**POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

Pour Le Président, par délégation,

La Vice-Présidente en charge de la politique de la  
ville et du renouvellement urbain

Sophie Labrousse

**POUR STATUT  
NOM STRUCTURE**

**Fonction, Prénom, Nom**